



PRÉSENTATION PAR LE CANADA :

Programme de travail sur les ambitions et la mise en œuvre de l'atténuation de Charm el-Cheikh

Cette présentation répond au paragraphe 14 de la décision 4/CMA.4¹, qui invite les Parties, les observateurs et d'autres intervenants non-Parties à présenter leurs points de vue sur les possibilités, les pratiques exemplaires, les solutions réalisables, les défis et les obstacles pertinents à une *transition énergétique équitable*. Le Canada se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de partager son point de vue sur cette question cruciale, en vue d'éclairer les discussions prospectives et axées sur les solutions dans le cadre du programme de travail sur les ambitions et la mise en œuvre de l'atténuation de Charm el-Cheikh (PTA).

L'accord conclu par les Parties dans le cadre du Pacte de Glasgow pour le climat en vue d'établir le PTA reflète la compréhension commune, éclairée par les plus récentes données scientifiques sur le climat, de la nécessité urgente d'intensifier rapidement l'atténuation des émissions mondiales de gaz à effet de serre au cours de la présente décennie afin d'atteindre l'objectif de température de 1,5 degré. Pourtant, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les émissions anthropiques nettes de GES ont augmenté depuis 2010 dans tous les grands secteurs à l'échelle mondiale².

Le PTA, y compris le premier dialogue mondial à venir en juin, offre une occasion cruciale d'aider à renverser cette tendance d'une manière qui complète d'autres processus importants en vertu de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, en particulier le bilan mondial. L'objectif de 1,5 degré ne peut être atteint sans une réduction rapide et profonde des émissions du secteur de l'énergie. L'atteinte d'une transformation à l'échelle nécessaire exige une compréhension plus approfondie des possibilités d'une transition énergétique équitable au sein de chaque Partie, et de la façon dont la transition vers un avenir énergétique propre peut également améliorer l'accès à l'énergie et la sécurité et générer un développement durable, y compris des économies inclusives et des conditions de travail justes et décentes. En outre, la transition énergétique juste devrait être envisagée dans le contexte de l'équité intergénérationnelle et éclairée par une prise en compte, fondée sur la science et sur les connaissances autochtones, de ses possibles conséquences imprévues sur les écosystèmes et les personnes – en particulier celles qui sont sur la ligne de front des changements climatiques, comme les Autochtones – afin de garantir le respect des droits de la personne et des droits des peuples autochtones ainsi qu'une atténuation et une gestion appropriées des risques.

Orientation et structure du dialogue

Le Canada considère le dialogue mondial sur le PTA et l'événement axé sur les investissements comme des occasions importantes pour tous les acteurs concernés à échanger sur des enjeux clés liés aux mesures d'atténuation et de déterminer des mesures concrètes, comme mobiliser l'investissement et renforcer la collaboration, pour permettre l'atteinte de résultats en matière d'atténuation. Les participants au PTA

¹https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2022_10a01_adv.pdf (en anglais seulement)

² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Sixième rapport d'évaluation, Climate Change 2022 : Mitigation of Climate Change, the Working Group III contribution (en anglais seulement)

devraient comprendre les détenteurs de droits concernés, y compris des peuples autochtones, les gouvernements infranationaux, ainsi que des intervenants comme des institutions financières pertinentes, des investisseurs institutionnels et philanthropiques, des universitaires, l'industrie, les peuples autochtones, des organisations de la société civile, les banques multilatérales de développement et des organisations internationales comme l'Organisation internationale du Travail. La décision de tenir les dialogues mondiaux dans un format hybride a constitué une étape positive pour assurer la vaste participation d'un large éventail d'acteurs. Tout en notant l'existence d'importantes contraintes logistiques, en particulier pour la participation en personne, le Canada espère que les coprésidents du PTA veilleront à ce que des dispositions appropriées soient prises pour permettre un juste équilibre entre les négociateurs, les décideurs, les praticiens, et autres groupes intéressés. À cet égard, un espace supplémentaire pour la participation virtuelle devrait être mis à disposition pour les futurs dialogues mondiaux.

S'il y a lieu, les discussions dans le cadre des dialogues mondiaux du PTA devraient tenir compte des résultats d'autres processus multilatéraux, y compris le G7, le G20, le Programme de percée, la Réunion ministérielle sur l'énergie propre (CEM) et la Réunion ministérielle de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), afin d'identifier les résultats d'atténuation à partir d'énoncés généraux. Chaque dialogue doit commencer par une mise en contexte des principales conclusions des recherches scientifiques et politiques ainsi que des scénarios de voies d'émission, notamment par l'AIE, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et le GIEC. La structure du dialogue peut comprendre des tables rondes et des ateliers pour définir des résultats concrets et en discuter.

Le Canada propose les sujets pertinents suivants pour « accélérer des transitions énergétiques équitables ». Nous encourageons fortement les coprésidents du PTA à inscrire ces sujets prioritaires à l'ordre du jour des dialogues mondiaux:

1) Intensification : Accroître le nombre d'activités propres, renouvelables et non émettrices

- L'AIE indique qu'il faut plus que tripler les investissements publics et privés dans l'énergie propre pour les porter à 4 billions de dollars par année, d'ici 2030, afin de limiter le réchauffement à 1,5 °C partout sur la planète³.
- Tout d'abord, les discussions devraient porter sur la façon d'intensifier les investissements dans les projets et les infrastructures d'énergie propre et dans les technologies et l'innovation propres pour commercialiser des technologies à faibles émissions. Il devrait également y avoir des occasions de discuter des défis et des opportunités entourant la technologie de captage du carbone, hydrogène et autres technologies propres.

2) Élimination progressive : Accélérer l'élimination progressive des combustibles fossiles, y compris la production d'électricité à partir du charbon, et mettre fin à tout nouveau soutien public direct au secteur international de l'énergie provenant des combustibles fossiles, conformément à la déclaration de Glasgow sur le soutien public international à la transition vers l'énergie propre⁴.

- Les voies vers la carboneutralité d'ici 2050 de l'AIE comportent des jalons clés jusqu'en 2050 pour faire en sorte que l'objectif de 1,5 °C soit réalisable, y compris des objectifs d'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon⁵.
- Les discussions devraient porter sur les mesures concrètes nécessaires pour atteindre les objectifs d'élimination des émissions progressive, notamment de la production d'électricité à partir du

³ Agence internationale de l'énergie : *Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector* (en anglais seulement)

⁴ <https://webarchive.nationalarchives.gov.uk/ukgwa/20230313124743/https://ukcop26.org/statement-on-international-public-support-for-the-clean-energy-transition/> (en anglais seulement)

⁵ *Ibid.*

charbon. Les études de cas produites par l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon peuvent être utilisées pour mettre en évidence les solutions et les mesures prises pour éliminer progressivement la production d'électricité à partir du charbon et abandonner les combustibles fossiles de façon équitable.

- Les discussions devraient également porter sur les pratiques exemplaires de mobilisation des agences de crédit à l'exportation et des institutions financières publiques à l'appui de la transition vers l'énergie propre.

3) Gestion axée sur la demande et efficacité énergétique

- D'après les voies vers la carboneutralité de l'AIE, l'efficacité énergétique contribuera à réduire l'intensité énergétique mondiale – de 4,2 % par année de 2020 à 2030, et de 2,7 % par année de 2030 à 2050 – tout en favorisant l'abordabilité de l'énergie et la sécurité énergétique et en générant des bénéfices environnementaux.
- Les discussions devraient porter sur les pratiques exemplaires d'accroissement des investissements dans l'efficacité énergétique et de renforcement des politiques à cet égard.

4) Transversal : Transition énergétique axée sur les personnes

- Une transition accélérée vers la carboneutralité d'ici 2050 se traduira par une transformation du système énergétique classique et la création d'emplois.
- Cette transition offrira une nouvelle occasion d'aborder les répercussions axées sur les personnes du système énergétique, y compris les défis liés à l'accès à l'énergie, et de chercher des moyens d'éviter d'autres répercussions sur les droits de la personne et les droits des peuples autochtones. Il est aussi important de trouver des moyens d'atténuer les effets négatifs sur les prix de l'énergie pour garantir que la transition contribue à sortir les personnes de la pauvreté énergétique.
- Les dialogues sur le PTA devraient porter sur les pratiques exemplaires et les solutions réalisables qui cadrent avec les contextes nationaux et internationaux.

Le Canada accueille également favorablement les dialogues régionaux en tant qu'approche inclusive pour comprendre les possibilités, les défis et les pratiques exemplaires régionaux afin d'accélérer des transitions énergétiques équitables. Les discussions thématiques devraient être exhaustives, axées sur des solutions et sur la définition de résultats d'atténuation réalisables à court terme qui appuient une transition énergétique équitable. Elles pourraient notamment porter sur ce qui suit : les solutions techniques, la recherche et le développement, l'économie et le financement du commerce, les politiques et la réglementation, le dialogue social et la collaboration internationale, ainsi que les mesures efficaces de protection des droits de la personne et des droits des peuples autochtones.

Orientation et structure de l'événement axé sur les investissements

La motivation sous-tendant l'événement axé sur les investissements était de fournir un espace qui permette de mettre les investisseurs publics et privés en contact avec des projets d'atténuation concrets. Cela pourrait avoir deux avantages importants. Premièrement, en contribuant à faire le lien entre les projets d'atténuation et les ressources financières nécessaires à leur démarrage, cet événement permettrait au PTA de faire progresser la mise en œuvre de façon significative et d'aller au-delà des négociations politiques. Deuxièmement, l'événement axé sur les investissements pourrait aider à exposer les investisseurs publics et privés aux importantes discussions multilatérales entourant les priorités en matière d'atténuation et à leur donner des renseignements plus solides et plus de confiance à l'égard de l'état de la coopération internationale et de l'orientation des politiques internationales d'atténuation. De cette manière, le PTA pourrait influencer les décisions d'investissement et contribuer à harmoniser les courants d'investissements avec un développement à faibles émissions de carbone et résilient face aux changements climatiques. Outre cette orientation pratique, l'événement axé sur les investissements fournirait également un espace unique au sein de la CCNUCC pour encourager un dialogue entre les

participants des secteurs public et privé sur les thèmes proposés et sur les possibilités et les obstacles qui existent en matière de mobilisation financière. Voici quelques questions utiles pour orienter ce dialogue :

- Quels sont les défis et les possibilités liés à la réduction des risques et à la création des voies efficaces pour filières pour les projets d'énergie propre? Quelles technologies propres émergentes nécessitent des investissements pour appuyer leur commercialisation à l'échelle nécessaire?
- Comment les partenariats entre les acteurs publics et privés peuvent-ils faciliter les investissements pour accélérer la transition énergétique?
- Comment tirer parti des finances publiques pour accroître les investissements privés dans les résultats d'atténuation et co-bénéfices, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), où le financement a eu beaucoup moins de portée?
- Quelles réformes stratégiques et conditions habilitantes sont nécessaires dans les pays pour débloquer les investissements?
- Comment les institutions financières privées peuvent libérer des capitaux pour des investissements propres, notamment grâce à une harmonisation avec l'Accord de Paris et l'élimination progressive des actifs à fortes émissions?

Pour le premier événement axé sur les investissements, il est fortement recommandé que les acteurs non-Parties, en particulier les participants du secteur privé de l'industrie, de l'énergie et des finances, y compris les membres de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ), soient présents pour échanger des points de vue avec les participants du secteur public. Une solide collaboration et un dialogue constructif entre le secteur public et le secteur privé peuvent contribuer à réduire l'asymétrie de l'information lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux résultats en matière d'atténuation et à faire en sorte que les recommandations et les résultats du PTA soient fondés sur ce qui est faisable et réalisable.

Résultats proposés des dialogues

Les discussions sur le PTA devraient accorder la priorité aux livrables réalisables à court terme pour le secteur public et le secteur privé afin de s'assurer que les résultats en matière d'atténuation se produisent avant 2030 et que les pays disposent des outils nécessaires pour accélérer la transition énergétique équitable. Les résultats potentiels devraient être axés sur les mesures collectives nécessaires pour s'aligner sur les voies à suivre vers l'atteinte de l'objectif de 1,5 °C, et le travail thématique « accélérer des transitions énergétiques équitables » devrait être intégré aux travaux du Programme de travail sur la transition équitable (PTET) et soutenir les extrants du PTET. Les résultats du PTA devraient également éviter le dédoublement des travaux dans le cadre du Programme de travail spécial sur le nouvel objectif chiffré collectif (NOCC) et s'harmoniser avec les discussions sur la mise en œuvre et l'opérationnalisation de l'article 2.1c de l'Accord de Paris.

Les résultats devraient comprendre ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

- Cibles et exigences financières pour accroître les investissements dans l'énergie propre
- Trajectoires ou jalons (p. ex., pour la réduction progressive de la production d'électricité à partir du charbon, l'élimination progressive des combustibles fossiles et le déploiement d'énergies renouvelables)
- Recensement des politiques et des trousseaux d'outils, des approches réglementaires et des pratiques exemplaires
- Recensement des conditions habilitantes et des réformes stratégiques nécessaires à l'investissement et au financement
- Approches relatives au dialogue social et à la mobilisation sociale

- Détermination des domaines dans lesquels une collaboration internationale accrue ainsi que des partenariats nouveaux ou existants sont nécessaires pour faire progresser les solutions et accroître l'ambition
- Rapports techniques

Rôle de l'OSCST et de l'OSMO

Conformément à la décision 4/CMA.4, on demande l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) de recommander un projet de décision à soumettre à l'examen et à l'adoption des Parties à l'Accord de Paris (CMA) cette année en fonction des activités et des rapports entrepris par le PTA. Par conséquent, le PTA aura besoin d'un espace officiel dans le programme des organes subsidiaires de la CCNUCC où les Parties pourront examiner les progrès et commencer à échanger des points de vue sur le contenu de la décision annuelle des Parties à l'Accord de Paris. Pour mettre en œuvre l'objectif du PTA au moyen de décisions annuelles solides à la réunion des Parties à l'Accord de Paris, il est nécessaire d'inclure un point à l'ordre du jour aux séances des organes subsidiaires de juin et à chacune de leurs séances suivantes pendant la durée du PTA. Cela est conforme à l'approche adoptée par de nombreux autres accords de la CCNUCC et l'Accord de Paris, y compris l'examen périodique et le bilan mondial, dans le cadre de laquelle un point à l'ordre du jour et un groupe de contact conjoint SBSTA/SBI ont été définis afin de fournir un espace pour discuter des travaux techniques en cours et de leurs implications pour le processus politique.